

## Annexe [Note verbale référence : CU 2022/264]\*

1. Le secrétariat a préparé le questionnaire suivant à titre de guide que les États parties puissent l'utiliser pour fournir des informations pertinentes conformément aux paragraphes 22 à 24 de la résolution 9/1, intitulée " Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise", y compris des informations sur les bonnes pratiques et les difficultés concernant la coopération internationale pour mieux prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.
2. Les États parties peuvent adopter une ample perspective des situations d'urgence, ainsi que de riposte et du relèvement aux crises au moment de répondre à ce questionnaire. Les urgences, ainsi que la riposte et le relèvement aux crises peuvent inclure les urgences humanitaires, les catastrophes naturelles, les contextes de conflit et de post-conflit, ainsi que les urgences sanitaires telles que la pandémie de COVID-19, entre autres.
3. La collecte des informations pour ce questionnaire peut nécessiter la coopération de plusieurs agences/autorités différentes. Les États parties pourraient envoyer le questionnaire aux agences/autorités particulièrement impliquées dans les efforts de riposte et de relèvement en cas de crises, en fonction de leur système national, car les questions sont liés aux mesures préventives de lutte contre la corruption, l'application de la loi et la coopération internationale. Ces agences/autorités peuvent comprendre :
  - Les organes de lutte contre la corruption, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et autres organes de surveillance, ainsi que les entités concernées ayant pour mandat de prévenir et de combattre la corruption ;
  - Les agences nationales d'approvisionnement ;
  - Les autorités nationales chargées de faire respecter la loi ;
  - Les autorités nationales compétentes chargées de la coopération internationale en matière pénale ;
  - Les agences de développement.

---

\* Traduction non officielle.

## Questionnaire

### Informations de contact

Veillez indiquer vos coordonnées pour d'éventuelles questions de suivi. Les coordonnées seront traitées de manière confidentielle.

Pays : **Togo**

Agence gouvernementale : **Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA)**

**Veillez décrire (en les citant et en les résumant) les bonnes pratiques que votre pays a adoptées (ou qui seront adoptées, ainsi que le calendrier correspondant) en matière de coopération internationale pour mieux prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.**

Les États parties sont invités à fournir des informations sur les expériences, les bonnes pratiques et les défis concernant les points suivants :

### **I. Comprendre les risques et les typologies de corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise, y compris les éléments transnationaux.**

1. Votre gouvernement a-t-il évalué les risques de corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise, soit par des évaluations formelles des risques, soit par d'autres moyens informels ? Veillez fournir des détails, tels que les principaux résultats et les plans d'atténuation. Veillez indiquer si une autre évaluation des risques (existante) a été réalisée et si elle est pertinente pour la riposte aux crises (comme des évaluations des risques sectoriels dans les domaines des marchés publics, des soins de santé, des infrastructures, etc).

- *La Cour des comptes a réalisé l'audit des fonds alloués à la riposte contre la pandémie du covid19 qui a couvert toute l'étendue du territoire national.*
- *Le projet de rapport provisoire de la mission d'audit est en cours de validation dans le cadre du contradictoire.*

2. Veillez énumérer les principales typologies de corruption (risques de corruption) que vous avez identifiées dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise dans votre pays. Vous pouvez choisir de la liste ci-dessous, et ajouter tout risque supplémentaire non répertorié :

#### **Marchés publics**

- Corruption de fonctionnaires chargés des marchés publics
- Recours excessif à des procédures d'appel d'offres non concurrentielles, notamment par appel d'offres à source unique ou limitée, avec des contrôles limités.
- Application inappropriée des procédures de passation de marchés d'urgence permettant une livraison accélérée des biens et services.
- Truquage des offres (par exemple, utilisation de prix gonflés).

#### **Détournement des fonds d'aide d'urgence**

- Des bénéficiaires non éligibles contournant les règles et règlements, y compris par des pots-de-vin, pour obtenir l'accès à l'aide et au soutien.
- Détournement des dons par rapport aux bénéficiaires prévus.
- Exploiter l'aide financière internationale liée aux secours d'urgence ou à d'autres types de soutien (comme le financement des donateurs ou l'assistance technique).
- Détournement des bénéfices tirés de la vente et de la distribution de fournitures d'urgence.
- Manipulation et gonflement des demandes d'aide économique.
- Facturation frauduleuse de la fourniture de biens et de services.
- Détournement des équipements/fournitures donnés vers le marché noir.
- Les entreprises thésaurisent/ne reversent pas les aides reçues du gouvernement.

### **Conflits d'intérêts**

- Conflits d'intérêts entre fournisseurs et autorités dans les processus de passation de marchés.
- Nominations politiques ou personnes chargées de fonctions publiques importantes impliquées dans des entreprises renflouées par le gouvernement ou des entreprises engagées dans des processus de passation de marchés, ou bénéficiaires effectifs de ces entreprises.
- Paquets de soutien distribués en fonction de l'ethnicité et/ou de l'affiliation politique.

### **Utilisation abusive d'informations**

- Utilisation des médias sociaux pour diffuser des informations erronées, entreprendre des activités frauduleuses telles que le phishing, la fraude cybercriminelle.

### **Mécanismes de signalement/protection inadéquats**

- Mécanismes de signalement/protection inadéquats pour les dénonciateurs et les témoins.
- Capacité restreinte de signaler des activités de corruption potentielles.

### **Autres risques de corruption**

- Utilisation extensive des pouvoirs d'urgence et des réglementations du gouvernement, avec des contrôles, des consultations et/ou des orientations insuffisantes.
- Fourniture de produits et de biens de contrefaçon
- Production frauduleuse ou illicite de biens, y compris la recherche.
- Actions d'application de la lutte contre la corruption entravées lors des interventions d'urgence et de crise en raison de la corruption.
- Fourniture entravée de la coopération internationale (par exemple, l'assistance juridique mutuelle) en raison de l'urgence ou de la crise due à la corruption.
- Liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité, en particulier la criminalité organisée et la criminalité économique, notamment le blanchiment d'argent.

Veillez énumérer toute autre typologie ou risque :

*Le rapport d'audit n'étant pas encore validé et rendu public, il est difficile d'énumérer les risques de corruption identifiés.*

3. Certains des risques de corruption (typologies) identifiés à la question 2 comportaient-ils un élément international ? Par exemple, des pratiques de passation de marchés frauduleuses ou collusoires impliquant des soumissionnaires ou des fournisseurs étrangers ou internationaux, des donateurs ou des institutions financières internationales ; des aspects de corruption transnationale ; le détournement de ressources, de biens ou de personnes au-delà des frontières) ? Veillez être aussi précis que possible et fournir des détails et des exemples. Si les informations sont sensibles, veuillez décrire la typologie ou donner des exemples anonymes.

*Voir la réponse 2*

4. Veuillez décrire si les risques de corruption identifiés à la question 2 semblent être des tendances à plus long terme. Ont-ils nécessité des actions anti-corruption nouvelles ou renforcées en conséquence ? En cas positif, veuillez préciser.

*Voir la réponse 2*

5. Veuillez décrire toute mesure prise pour aider le secteur privé à identifier et à atténuer les risques de corruption. Cela peut inclure les risques particuliers associés aux chaînes d'approvisionnement et aux processus de passation de marchés.

*Dans le cadre de la gestion du Fonds de concours à la riposte contre le covid19, des mesures d'encadrement juridique suivantes sont prises :*

- Observer les opérations du Compte Unique du Trésor ouvert à l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Lomé au nom du Trésor public,*
- Utiliser les ressources conformément aux clauses des accords de dons et de prêts,*
- Respecter les procédures de passation de marchés (loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux Marchés Publics et Délégations de Service public et textes spécifiques pris en la matière pendant la période de Covid19,*
- Appliquer les textes pris en urgence dans la période pour mettre en œuvre les mesures économiques et sociales prises en vue de soulager la population face aux difficultés liées à la pandémie du Covid-19,*
- respecter les textes portant sur les dépenses relatives aux mesures barrières, de ripostes ou sanitaires.*

6. Veuillez donner un aperçu des efforts déployés pour comprendre l'impact particulier que la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise peut avoir sur les femmes et les groupes marginalisés et vulnérables. Si possible, veuillez inclure une référence à toute recherche, analyse ou évaluation entreprise à cet égard.

*L'analyse des impacts sur l'économie et les conditions socio-économique des ménages et des groupes vulnérables au Togo, réalisée par le ministère de l'économie et des finances et les Nations Unies en mai 2020,*

*Dans le cadre de la pandémie du covid19, un ciblage des groupes vulnérables a été fait afin de les soutenir financièrement à travers des transferts monétaires du Programme NOVISSI.*

7. La coopération internationale pour répondre aux risques de corruption est-elle plus nécessaire dans le contexte des interventions d'urgence et de crise que dans d'autres situations ? Pourquoi, ou pourquoi pas ?

*La coopération internationale est nécessaire afin de créer une synergie d'action pour faire face aux risques.*

## **II. Lutte contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise au niveau national**

1. Veuillez décrire les contrôles, sauvegardes et/ou mesures anti-corruption mis en place pour faire face aux risques de corruption identifiés ci-dessus à la question 2. Veuillez mettre en évidence les mesures spéciales qui ont pu être introduites en réponse à une urgence particulière, et indiquer si ces mesures peuvent être utiles pour des crises futures. Il peut s'agir d'équipes spéciales de lutte contre la corruption, de l'utilisation d'audits en temps réel, de portails de transparence et de voies de communication spécifiques pour signaler les cas de corruption dans le contexte des situations d'urgence, notamment dans les domaines ci-dessous.

*Dans le cadre de la gestion des fonds destinés à la riposte contre le covid19, les mesures ci-dessous ont été prises :*

- *Création du Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC)*
- *Le ministre de l'économie et des finances est l'ordonnateur principal de ce fonds de concours*
- *Les comptes ouverts sont des sous-comptes du Compte Unique du Trésor*
- *Le trésor général de l'Etat est le comptable assignataire des opérations sur ces comptes*
- *Existence d'une procédure de centralisation de l'ensemble des ressources mobilisées*
- *Disponibilité de ces ressources et promotion de la transparence dans leur utilisation ; ainsi qu'à produire des restitutions accessibles au public*
- *Les restitutions comptables sont effectuées selon les règles de la comptabilité publique.*

### **Les marchés publics et la gestion des finances publiques**

2. Veuillez décrire les mesures prises pour développer et/ou renforcer la responsabilité et la transparence des marchés publics en période d'urgence, de réponse aux crises et de relèvement. Ces mesures peuvent inclure :

- L'élaboration de directives, de circulaires ou de mémorandums spécifiques pour la passation de marchés dans des contextes d'urgence ;
- L'élaboration de nouveaux codes de conduite ou de lignes directrices à l'intention du personnel chargé des achats en période d'urgence, de réponse aux crises et de rétablissement ;
- Obligation de divulguer les conflits d'intérêts potentiels et réels ;
- Réformes des cadres juridiques, réglementaires et politiques régissant les marchés publics ;
- Obligation de collecter et de publier les informations sur la propriété effective des entités qui passent des contrats avec le gouvernement ;
- Exigences de vérification croisée des informations disponibles sur les bénéficiaires effectifs ultimes des sociétés impliquées dans les processus de passation de marchés ;
- Publication d'informations sur l'ensemble du cycle de passation des marchés, de l'appel d'offres à la livraison (y compris le type et le montant du contrat, les informations de référence de l'entreprise attributaire, les informations sur la propriété effective, la validation de la livraison, etc ;)
- Des étiquettes ou "tags" spécifiques pour les contrats d'approvisionnement afin de faciliter le suivi des contrats associés à une urgence ou une crise particulière ;
- Mesures visant à garantir que les marchés publics dans les contextes d'urgence fassent l'objet d'une surveillance et de sanctions appropriées, y compris la disqualification potentielle des entreprises ;
- Mesures visant à garantir la mise en place de programmes de conformité et de mesures de protection pour les soumissionnaires ;
- L'utilisation de portails en ligne qui offrent la possibilité de suivre les contrats d'approvisionnement tout au long du cycle d'approvisionnement ;
- Des mécanismes de retour d'information pour le suivi par des groupes extérieurs au secteur public, tels que les organisations de la société civile.

- *La commission spéciale a pour mission de gérer avec célérité et transparence le processus des acquisitions nécessaires en conformité avec les procédures de passation des marchés en situation d'urgence*
- *Elle centralise tous les dossiers d'appel à concurrence, les contrats et les documents de réception des marchés pour toute fin utile*
- *Les réceptions des fournitures ou travaux objets des marchés sont présidées par le responsable du comité administration et finances de la CSGC COVID 19. Elles sont sanctionnées par un PV de réception conformément aux règles du code des marchés publics*

3. Veuillez mettre en évidence deux ou trois bonnes pratiques et défis rencontrés lors du développement, de la mise en œuvre et/ou du suivi des mesures que vous avez identifiées à la question 2.

- *La centralisation de la gestion de la commande publique a pour objectif d'éviter les saucissonnages des commandes et les surfacturations*
- *L'intérêt est aussi de gérer de façon rigoureuse et transparente l'ensemble du matériel, de l'équipement et de tout appareil ou instrument médical de travail, acquis par l'Etat.*

4. Des systèmes d'audit interne, des mécanismes d'audit en temps réel et/ou d'autres mécanismes ont-ils été utilisés pour contribuer au suivi et à la supervision de la gestion des ressources publiques dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise? En cas positif, veuillez les décrire. Veuillez fournir toute information sur les bonnes pratiques et/ou les enseignements tirés.

*Les organes de gestion de la crise sanitaire liée au covid-19:*

- *La coordination nationale de gestion de la riposte au COVID-19 (CNGR COVID-19)*
- *Le comité local de gestion de la riposte au COVID-19 (CLGR COVID-19) dans chaque préfecture*
- *le Groupe mixte de surveillance anti COVID-19 (GMS anti COVID-19)*
- *Le comité de gestion du matériel et de l'équipement de riposte contre la pandémie de COVID-19.*

5. Veuillez décrire les mesures ou initiatives qui pourraient être utilisées/ont été utilisées pour contribuer à assurer la transparence dans l'allocation, l'utilisation, la distribution et la gestion du budget national en période d'urgence et de réponse aux crises et de relèvement. Il peut s'agir de lignes budgétaires dédiées, de mesures de présentation des postes budgétaires, d'auditions publiques ou de la mise à disposition de ces informations au public.

*Voir la réponse II. 1.*

#### **Coordination interinstitutionnelle au niveau national**

6. Veuillez décrire les mesures qui pourraient être prises ou qui ont été prises pour améliorer la coordination entre les institutions au niveau national impliquées dans les efforts de riposte et de relèvement, telles que des protocoles d'accord, des accords de partage de données, des procédures opérationnelles standard ou d'autres mécanismes formels et informels qui permettent aux institutions de partager des informations et de répondre de manière coordonnée aux risques de corruption dans le contexte des urgences.

- *Dans le cadre de la gestion de la riposte au covid19, la Coordination nationale de gestion de la riposte au Covid-19 (CNGR COVID-19) a assuré la coordination de la riposte avec les relais aux niveaux ministériel, régional et préfectoral.*

#### **Mesures de transparence, y compris l'accès à l'information**

7. Le gouvernement a-t-il mis en place des mesures spécifiques pour identifier les personnes susceptibles d'être impliquées dans des actes de corruption ou de les faciliter ? Ces mesures peuvent inclure des obligations de divulguer des informations sur la propriété effective et des obligations de rendre ces informations accessibles aux autorités chargées de l'application des lois ou à d'autres autorités. Par exemple, les informations contenues dans les registres de propriété effective ou les informations contenues dans les portails d'appels d'offres ouverts peuvent être utilisées par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et d'autres organes de contrôle pour vérifier et informer les mesures de riposte et de relèvement.

- *La loi organique n° 2021-013 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 modifiant la loi organique n° 2020-003 du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration des biens et*

*avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics*

- *La loi n° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et la documentation publique*
- *La loi n° 2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements en République togolaise.*

8. Comment le gouvernement s'assure-t-il que les mesures d'urgence sont limitées dans leur durée et leur portée ? Veuillez décrire toutes les mesures prises pour atténuer le recours à une excessive autorité exécutive d'urgence, telles que le contrôle législatif, les rapports réguliers aux comités et les mécanismes d'examen et de suivi.

- *La déclaration de l'état d'urgence en période de crise*
- *L'autorisation de gouverner par ordonnance en période de crise*

9. Vos autorités ont-elles appliqué ou renforcé les systèmes de protection des dénonciateurs ou de signalement, y compris ceux qui offrent la possibilité de faire des rapports confidentiels et/ou anonymes, et comment traiter ces rapports ?

*L'avant-projet de loi cadre sur la prévention et la lutte contre la corruption en étude prévoit des dispositions sur la protections des dénonciateurs*

#### **Utilisation des outils des technologies de l'information et de la communication**

10. Le gouvernement a-t-il utilisé des outils de technologie de l'information et de la communication pour construire, mettre en œuvre et/ou maintenir des systèmes d'intervention d'urgence résilients à la corruption? Si oui, veuillez expliquer quels types d'outils ont été utilisés et inclure des liens pertinents, si possible.

*Des outils de technologie de l'information et de la communication ont été utilisés dans les cas suivants :*

- *Demande de virement sur les comptes Togocom et Moov (mobile money) par le Trésor public pour le paiement des primes du personnel de la CNGR COVID-1 et du GMS anti COVID-19,*
- *Transmission des bordereaux de virement au Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale pour le paiement des primes dudit personnel,*
- *Transfert monétaire par mobile money (Togocom et Moov ) aux groupes vulnérables dans le cadre du Programme social « NOVISSI »*
- *Déclarations fiscales et sociales en ligne.*

11. Si possible, veuillez décrire les avantages et les défis de l'utilisation des outils identifiés dans la question 10 ?



*Les avantages sont :*

- *Réduction des risques de corruption par le contact physique lors des paiements,*
- *Célérité des procédures de paiement et de transfert monétaire,*
- *Dématérialisation des procédures administratives, fiscales et sociales*

12. Le gouvernement a-t-il utilisé les technologies de l'information et de la communication pour faciliter la gestion et la supervision des marchés publics en période d'urgence ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer l'outil en question, ses avantages et ses difficultés, et inclure des liens pertinents, si possible.

- *L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) est engagée dans un processus de dématérialisation des procédures,*
- *L'ARMP dispose d'un Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).*

13. Le gouvernement a-t-il utilisé les technologies de l'information et de la communication pour promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer l'outil particulier, ses avantages et ses défis et inclure les liens pertinents, si possible.

*Les technologies de l'information et de la communication prises par le gouvernement pour promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques dans les situations d'urgence :*

- *Transmission des bordereaux de virement au Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale pour le paiement des primes dudit personnel,*
- *Paiement des primes du personnel de la Coordination nationale de gestion de la riposte au covid19 (CONGR COVID-19) et du Groupe mixte de surveillance (GMS anti COVID19) par virement sur leurs comptes Togocom et Moov (mobile money) par le Trésor public pour le -19,*
- *Transfert monétaire par mobile money (Togocom et Moov) aux groupes vulnérables dans le cadre du Programme social « NOVISSI »*

#### **Engagement d'acteurs extérieurs au secteur public**

14. Si possible, veuillez donner un aperçu de la manière dont le gouvernement a établi des partenariats avec des acteurs extérieurs au secteur public, ou encouragé leur participation, afin de contribuer au suivi et au soutien de la surveillance des actions du gouvernement dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise. Veuillez également inclure toute initiative future prévue.

- *Au Togo, certains acteurs de la société civile avec l'appui de l'International Budget Partnership (IBP), ont contribué à collecter des données pour la production d'un rapport mondial sur l'écart de responsabilité des gouvernants dans la gestion des Fonds Covid.*

- *Le Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) a joué un grand rôle dans l'alerte de l'opinion et des décideurs sur les écarts entre les réalités vécues dans les Centres hospitaliers et les annonces faites.*
- *Ce suivi appuyé et relayé par les citoyens, journalistes et leaders d'opinions, a permis de palier à des manquements qui risquaient d'être préjudiciables aux praticiens hospitaliers ainsi qu'aux patients*

15. Existe-t-il des politiques ou des initiatives qui ont particulièrement facilité l'engagement d'acteurs extérieurs au secteur public dans ces contextes ? En cas positif, veuillez les décrire.

- *Les concertations avec les acteurs extérieurs au secteur public (chefs traditionnels, les medias, les organisations de la société civile, les leaders d'opinion...),*
- *Les campagnes de sensibilisation contre la pandémie du covid19*
- *La communication hebdomadaire sur la situation de la pandémie par la Coordination nationale de la gestion de la riposte contre la pandémie.*

### **III. Lutter contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise, notamment par la coopération internationale**

1. Si possible, veuillez fournir des exemples de cas détectés ou suspectés de corruption nationale ou transnationale et comment ils ont été identifiés dans votre pays. Si les informations sont sensibles, veuillez décrire la typologie ou donner des exemples anonymes.

*Confer réponse I. 2.*

2. Comment le gouvernement a-t-il réagi ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour identifier, enquêter ou poursuivre la corruption dans le cadre des interventions d'urgence ainsi que de la riposte et du relèvement en cas de crise? Il peut s'agir par exemple d'un groupe de travail de coopération inter-agences entre les autorités de lutte contre la corruption, de l'analyse des rapports de transactions suspectes ou de divulgation financière, d'une plus ample coopération au travers des frontières internationales, du renforcement des capacités d'enquête et de poursuite, etc.

*RAS*

3. Dans la réponse, vos autorités ont-elles jugé nécessaire de solliciter ou de demander une coopération internationale (par exemple, une entraide judiciaire ou une coopération directe entre services répressifs) ? Veuillez fournir des détails et des exemples. Dans quelle mesure pensez-vous que la coopération a été efficace, et quels ont été les principaux défis ? L'assistance a-t-elle été fournie, y a-t-il eu des obstacles ?

*RAS*

4. Votre gouvernement a-t-il reçu des demandes de coopération internationale de la part d'autres pays cherchant à identifier, enquêter ou poursuivre la corruption dans le cadre des interventions d'urgence ainsi que de la riposte et du relèvement en cas de crise ? Veuillez fournir des détails et des exemples. Dans quelle mesure pensez-vous que vos autorités ont coopéré efficacement, et quels ont été les principaux défis ? L'assistance fournie a-t-elle été efficace, y a-t-il eu des obstacles ?

*RAS*

**IV. Mécanismes de lutte contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise par la coopération internationale**

1. Vos autorités ont-elles eu une expérience pratique du partage d'informations, y compris spontané, avec les autorités d'autres pays concernant des soupçons de corruption dans le contexte de réponses aux urgences et aux crises ?

*OUI*

2. Votre gouvernement a-t-il utilisé des canaux ou des réseaux de communication électronique, y compris ceux d'INTERPOL ou du réseau GlobE, qui permettent l'échange rapide d'informations pour les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de corruption dans le contexte des réponses aux urgences et aux crises ?

*OUI*

3. Avez-vous connaissance d'exemples d'enquêtes conjointes ou parallèles ou de partage bilatéral de capacités et d'expertise en matière d'enquêtes et de poursuites contre la corruption dans ce contexte ?

*RAS*

4. Avez-vous pris des mesures supplémentaires pour analyser les déclarations de patrimoine, les déclarations financières et/ou les rapports de transactions suspectes en période d'urgence ou de réponse à une crise et de rétablissement ?

RAS

5. Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à des informations adéquates, précises et actualisées sur la propriété et le contrôle effectifs de personnes juridiques dans d'autres juridictions ? Selon vous, quelles sont les améliorations qui pourraient être apportées pour permettre un accès efficace et rapide à ces informations ?

- *Aux termes de l'article 9 de la loi organique n° 2021-013 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 modifiant la loi organique n° 2020-003 du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics, les personnes assujetties déclarent leurs biens et avoirs leur appartenant au Togo et à l'étranger.*
- *Le Togo est actuellement dans la phase d'opérationnalisation de la déclaration des biens et avoirs.*

6. Avez-vous rencontré des difficultés dans la vérification des biens appartenant à des agents publics à l'étranger ? Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être amélioré pour permettre un accès efficace et rapide à ces informations ?

*Voir la réponse IV. 5 ci-dessus.*

7. Des efforts ont-ils été déployés pour soutenir les praticiens de la lutte contre la corruption et les autorités chargées de l'application des lois dans votre pays, y compris la gestion des ressources humaines et les possibilités de renforcement des capacités et d'apprentissage par les pairs sur les méthodes, les outils et les technologies de lutte contre la corruption dans le contexte des réponses aux urgences et aux crises ?

*OUI*

8. Selon vous, y a-t-il des aspects particuliers à la demande ou à la fourniture d'une coopération internationale dans le cadre de réponses aux urgences et aux crises, par opposition aux cas ordinaires ?

*En l'état actuel il n'y a pas un aspect particulier à la demande ou à la fourniture d'une coopération internationale dans le cadre de réponses aux urgences et aux crises en dehors des cas ordinaires*

9. Votre gouvernement a-t-il de l'expérience dans la réception ou la fourniture d'une assistance financière internationale (telle que le financement des donateurs ou l'assistance technique) pour faire face aux situations d'urgence ? Selon vous, quels sont les mécanismes efficaces pour renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans la fourniture de fonds de secours d'urgence ? Qu'est-ce qui devrait être amélioré ?

*Le gouvernement a l'expérience dans la réception et la fourniture d'une assistance financière internationale pour faire face aux situations d'urgence.*

*La promotion des normes d'éthique et de déontologie des agents publics et le développement d'un plan national d'intégrité en période d'urgence seraient un mécanisme efficace pour renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans la fourniture de fonds de secours d'urgence*

**V. Efficacité des cadres internationaux pour lutter contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise, y compris par la coopération internationale**

1. Y a-t-il des tendances à plus long terme liées à la lutte contre la corruption dans les réponses aux urgences et aux crises qui nécessitent une approche nouvelle ou améliorée de la lutte contre la corruption à l'avenir ? Ou qui nécessitent une plus grande coopération internationale ou de nouvelles façons de travailler ensemble ? Veuillez expliquer.

*Les questions liées aux crises et aux situations d'urgence devraient être davantage prises en compte dans les cadres de coopération internationale vu que les crises conduisent souvent à déroger à certaines législations.*

2. Existe-t-il des mesures ou des processus que vous considéreriez comme des bonnes pratiques pour faciliter la coopération internationale et l'échange rapide d'informations dans les situations d'urgence et de crise ? Il pourrait s'agir, par exemple, de mesures visant à accepter les copies électroniques des demandes d'entraide judiciaire et à donner la priorité aux demandes concernant la corruption liée aux situations d'urgence et de crise. Votre pays a-t-il eu une expérience à cet égard ?

RAS

3. Comment les pays devraient-ils renforcer leur collaboration pour faire face aux risques de corruption survenant dans les situations d'urgence et de crise, en ce qui concerne la coopération internationale ? Veuillez énumérer jusqu'à trois mesures que les pays pourraient appliquer pour renforcer la coopération internationale à cet égard.

- *Renforcer les cadres de coopération internationale par la prise en compte des situations d'urgence et de crise,*
- *Faciliter l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes sur les actes de corruption,*
- *Alléger les procédures nationales en matière d'entraide judiciaire.*

4. Votre gouvernement a-t-il déployé des efforts pour renforcer la coopération avec des organismes multilatéraux, internationaux ou régionaux afin de lutter contre la corruption et d'autres formes de criminalité dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise ?

OUI

## VI. Collecte des données

1. Vos autorités ont-elles collecté des données ou des statistiques pour suivre et analyser les tendances concernant la coopération internationale afin de mieux prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise. Ces données sont-elles accessibles au public ?

- *Le rapport de l'analyse situationnelle de la corruption et des infractions assimilées au Togo, prend en compte la dimension coopération internationale, a été réalisée en 2021 dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.*

2. Vos autorités ont-elles collecté des données ou des statistiques pour suivre et analyser les tendances et les liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité ? Ces données sont-elles accessibles au public ?

- *Rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiments de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)*

*Veillez décrire les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer la mise en œuvre des engagements énoncés au paragraphe 23 de la résolution 9/1, ainsi que les difficultés rencontrées ou l'assistance technique requise.*

**Veillez décrire (en les citant et en les résumant) les mesures/étapes que votre pays a prises, le cas échéant (ou prévoit de prendre, ainsi que le calendrier approprié correspondant) pour explorer et améliorer la connaissance des liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité, en particulier la criminalité organisée et la criminalité économique, y compris le blanchiment d'argent, notamment dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.**

Les États parties sont invités à répondre aux questions suivantes :

### **I. Analyses et évaluations pour explorer et améliorer les connaissances sur les liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité.**

1. Votre gouvernement a-t-il entrepris des analyses ou des évaluations pour mieux comprendre les liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité, y compris les typologies de la criminalité et la manière dont la corruption peut être utilisée pour faciliter et permettre le crime organisé ?

*Rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiments de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)*

2. Votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer les cadres juridiques, réglementaires et politiques qui reconnaissent la façon dont la corruption et d'autres formes de criminalité peuvent être liées et qui appellent à une action coordonnée contre la corruption ?

*OUI*

- *La loi uniforme n° 2018-004 du 4 mai 2018 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA)*

3. L'évaluation nationale des risques de votre pays ou tout autre cadre politique visant à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent reconnaît-il et traite-t-il le risque de blanchiment des produits de la corruption et d'autres crimes économiques ?

*OUI*

*Rapport d'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.*

**II. Mesures d'atténuation spécifiques pour lutter contre la corruption et d'autres formes de criminalité pendant les périodes d'urgence et de réponse aux crises et de rétablissement.**

1. Les autorités de votre pays ont-elles entrepris des enquêtes sur les pratiques commerciales déloyales, telles que l'augmentation des prix et la manipulation des prix des biens et services essentiels, ou les soumissions, ou les abus dans l'attribution, la distribution, l'utilisation et la gestion des fonds de secours et de relèvement ? Les autorités de votre pays ont-elles entrepris des enquêtes sur la corruption en période d'urgence et de réponse aux crises et de relèvement, comme la corruption de marchés publics ou d'autres agents publics, le détournement de bénéfices, le détournement de ressources et les conflits d'intérêts ? Des mesures ont-elles été appliquées pour geler et saisir les produits du crime correspondants ?

*Le gouvernement a procédé à des contrôles des prix des biens de première nécessité sur les marchés ainsi que le contrôle de régularité des pompes à essence dans les stations-services, la vérification périodique des instruments de mesure dans les opérations commerciales.*

*Veillez décrire les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer la mise en œuvre des engagements énoncés au paragraphe 22 de la résolution 9/1, ainsi que les difficultés rencontrées ou l'assistance technique requise.*